



LIVRET D'ACCUEIL 2010

BIENVENUE EN MARTINIQUE !



SOMMAIRE:

Transport et Déménagement	p.2	Loisirs et cultures	p.6
Traitement-Finances	p.3	Le SNES en Martinique	p.7
Vie Pratique	p.4	Adresses Utiles	p.8
Education	p.5	7 101 00000	P · G

a situation de l'Education en Martinique n'a fondamentalement pas changé sinon qu'elle cumule difficultés scolaires, sociales et qu'elle continue de se dégrader au fil des années.

Le Recteur André Siganos nommé en Septembre 2009 pour appliquer la politique scélérate du gouvernement valide toutes les mesures du Ministère.

- En cinq ans, nous avons perdu près de **500 postes** soit l'équivalent de **quatre collèges**! Avec l'année 2009, nous avons atteint le seuil au-dessous duquel c'est tout notre statut et notre métier qui bascule.

- Sont prévues pour la rentrée 2010, 110 suppressions de postes (en comptant les emplois de stagiaires) au prétexte que l'académie perd 767 élèves dont 180 en collèges. 44 classes de fermées en collège. Soit 1 emploi supprimé pour 8 élèves en moins et une classe supprimée pour 4 élèves en moins.

- Nous sommes l'académie qui perd proportionnellement le plus d'emplois. La baisse annoncée de la population scolaire est un moyen pour l'administration rectorale de ramener les effectifs des différentes divisions sur l'effectif de l'Hexagone sans tenir compte de la réalité du pays.

- Car nos résultats scolaires sont mauvais (plus de redoublements, moins de succès aux examens, moins de passage en 2nde, plus de SEGPA..), avec des caractéristiques dues à notre insularité, à la faiblesse des lieux culturels et à leur répartition déséquilibrée sur le territoire, aux difficultés d'accès aux livres, aux transports longs pour nos élèves, etc....

La conséquence de cette situation se fait sentir en matière de difficultés quotidiennes pour nos collègues et particulièrement les TZR , obligés de se transformer malgré eux en itinérants de l'éducation dans un pays où il faut absolument tenir compte des embouteillages. C'est la vie personnelle et familiale qui se trouve fragilisée. Preuve en est les nombreux congés de longue maladie qui ont permis de stabiliser des TZR sur des postes à

l'année.

Nous ne pouvons laisser sous silence la situation catastrophique du bâti que nous dénonçons avec force. La vétusté de certains bâtiments perdure depuis de nombreuses années aggravée par les séismes et risques naturels. Les politiques (Région et Département) responsables de la mise en conformité ont fait preuve d'un laxisme inacceptable depuis des années.

Après avoir traversé une grève de deux mois en février 2009 qui a fragilisé l'économie et l'activité des entreprises, pour réclamer plus de justice sociale, une baisse significative des prix à la consommation, on peut penser que les résultats n'ont pas été atteints. Preuve en est les concentrations des pouvoirs économiques toujours aux mains des mêmes monopoles (fret, grande distribution, concession automobile, ...)

Par ailleurs, les martiniquais ont été consultés en Décembre pour le maintien de la Martinique dans le cadre de l'article 73 (c'est-à-dire une situation presque semblable aux autres départements) ou le choix de l'article 74 (c'est-à-dire plus d'autonomie notamment en matière d'éducation). Les résultats ont montré que les Martiniquais veulent maintenir la situation actuelle, à savoir le statu quo : être comme tout département de l'Hexagone. Par la deuxième consultation de Mars 2010 sur la création ou non d'une assemblée unique qui devrait remplacer le conseil régional et le conseil général, les Martiniquais ont choisi l'assemblée unique. A ces occasions, le SNES n'a pas donné de consignes de vote à ses adhérents.

Le secrétariat du SNES Martinique vous souhaite la bienvenue dans notre académie et reste à votre disposition, via la page contact de notre site, pour toute information supplémentaire.

Pour le secrétariat, Françoise PARACLET, secrétaire académique.

SYNDIQUÉS! AVANT VOTRE ARRIVÉE N'HÉSITEZ PAS À QUESTIONNER LE SNES (VIA LE SITE EN PAGE CONTACT)

- SUR LES DIFFÉRENTS ÉTABLISSEMENTS DE L'ILE.
- SUR LES DIFFÉRENTES COMMUNES DE L'ILE.





POSEZ VOS

QUESTIONS SUR LE

FORUM ET CONSULTEZ

LES ANNONCES.

TRANSPORTS ET DEMENAGEMENT

Décret n°89-271 du 12 avril 1989, publié au Journal Officiel du 30 avril 1989.

CAS GÉNÉRAL

L'indemnité est réduite de 20 % en cas de mutation sur demande. La prise en charge du transport des personnes et du mobilier sera donc de 80% ou 100 % de l'indemnité selon le motif du changement de résidence. Les billets d'avion concernent le fonctionnaire muté, ses enfants et son conjoint au sens large (y compris partenaires Pacs et/ou concubin : décret 2003-1182 du 9 /12 /2003) à condition que ce dernier soit lui-même fonctionnaire ou agent de l'Etat, de la FPT ou de la FPH. La prise en charge du conjoint répond cependant à certaines conditions de ressources. Le changement de résidence doit être consécutif à au moins quatre ans de service sur le territoire européen de la France ou dans un D.O.M. Les 4 ans de service en France métropolitaine ou dans le D.O.M. que l'on quitte, devaient être, auparavant, effectués de manière ininterrompue. Le Conseil d'Etat a annulé cette exigence illégale de l'administration (Conseil d'Etat, 14 avril 1995, ministre de l'E.N. contre M. Dominique CHIAVERNI, n°148 498 - voir US n°370 du 9/6/95 p.16). L'administration doit donc accepter désormais d'additionner des services discontinus.

Le décret ouvre le droit pour chaque fonctionnaire muté à une avance sur frais égale à 100% du montant, payable par le rectorat de départ. Très souvent les rectorats prétextent un manque de crédits, pour refuser cette avance. Demandez au S3 du SNES de l'académie de départ d'intervenir auprès du service rectoral compétent. Vous pouvez aussi réserver et financer votre billet d'avion, demandez un bordereau de non réquisition à votre rectorat d'origine et vous faire rembourser par le rectorat de La Martinique. Cette solution, plus souple, vous offre le choix de la compagnie aérienne, mais signifie des délais plus longs de remboursement du billet.

CAS PARTICULIERS

Attention aux réintégrations : la liste des cas ouvrant droit à prise en charge est plus limitative.

Les affectations à titre provisoire n'ouvrent jamais droit à indemnisation.

Les personnels arrivant d'un TOM : ils bénéficient d'une prise en charge à 100 % de l'indemnité pour les personnels qui étaient titulaires d'un poste dans un DOM ou qui en étaient originaires avant l'affectation dans le TOM où ils doivent en outre avoir séjourné deux ou quatre ans.

ABSENCE DE PRISE EN CHARGE

Enfin, il n'existe pas de prise en charge du voyage ni du déménagement en cas de première nomination en tant que titulaire sauf si des services antérieurs en tant que non-titulaire ont été effectués (décret n°2003-1182 du 9 décembre 2003). Aucun remboursement n'est octroyé après une disponibilité, une affectation en A.E.F.A., en Andorre, en Ecole européenne ou dans un T.O.M. ni après un détachement à l'étranger.

LES CONSEILS DU SNES

Nous vous conseillons de garder tous les justificatifs, photocopies des billets d'avion, les souches, et de faire établir une facture.

Nous conseillons vivement aux collègues effectuant un déménagement de choisir une société qui présente toutes garanties (engagement écrit) en matière de délai, de prix, de date de paiement, d'assurance. A noter que certaines sociétés ont un accord avec la MAÏF. Vous disposez d'un an pour faire venir vos affaires personnelles en franchise, dans les mêmes conditions que lors de votre arrivée dans l'île.

Certains collègues sont également passés par leur Rectorat d'origine afin d'avoir les cooordonnées de chacun et de se regrouper. Des rabais auprès des transporteurs à la clé...

FRAIS DE CHANGEMENT DE RESIDENCE : CONDITIONS ET

CALCUL (*RLR* 214-0a, 214-0b, 214-4; décret 89-271 du 12 avril 1989, modifié par les décrets 2003-1182 du 9 décembre 2003 et 2006-781 du 3 juillet 2006, *RLR* 214-4)

https://www.snes.edu/private/2-2-8-3-Changement-de-residence.html

FRAIS DE PRISE EN CHARGE

Le texte du décret n° 89-271 précise les modalités de la prise en charge du voyage en avion, de l'indemnité forfaitaire destinée à faire face aux frais de transport de bagages si un logement meublé est mis à la disposition du fonctionnaire par l'administration et de déménagement si le fonctionnaire n'a pas de logement meublé (ce qui est très majoritairement le cas dans l'Education Nationale).

Ces deux éléments (billet d'avion et indemnité forfaitaire) ne sont pris en charge qu'à 80% pour les personnels mutés à leur demande (art. 19-1 avant dernier alinéa) ce qui est le cas de l'immense majorité des personnels changeant d'affectation.

AYANT DROITS

Le fonctionnaire, le conjoint (y compris le partenaire pacsé/e ou concubin/e), les enfants à charge ou ceux du conjoint (au sens de la législation sur les prestations familiales) et les ascendants vivant sous le toit du fonctionnaire intéressé.

Le conjoint doit remplir l'une des deux conditions suivantes pour ouvrir droit à la prise en charge des frais : le conjoint a des ressources personnelles inférieures au traitement correspondant



à l'indice nouveau majoré 320 (17498 euros/an à compter du 01/03/08), le total des ressources personnelles du conjoint et du traitement du fonctionnaire concerné n'excède pas trois fois et demi ce montant.

Conditions de séjour

Il faut avoir rempli quatre années de service en métropole (ou, en sens inverse, dans le DOM que vous quittez). Vous pouvez y avoir changé de poste du moment que ce(s) changement(s) n'a pas donné lieu à indemnisation.

Aucune indemnisation n'est versée en cas de nomination provisoire, de première nomination dans la Fonction Publique (sauf en cas de services antérieurs en tant que contractuel, s'élevant à au moins quatre ans de service : cf décret n°2003-1182 du 9 décembre 2003), de déplacement d'office disciplinaire, de mise en disponibilité ou en détachement dans un emploi ne conduisant pas à pension, ou en position hors cadre.

MODE DE CALCUL DU MONTANT DE L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE

L'indemnité subit un abattement de 20% en cas de mutation sur demande.

Le calcul du montant de l'indemnité dépend de la distance entre la résidence de départ et celle d'arrivée. Pour ce qui concerne les mutations métropole - Martinique et réciproquement, le calcul est le suivant :

 $I = 953.57 + (0.28 \times DP)$

I = montant de l'indemnité en euros,

D = distance fixée Paris/Martinique (FdF) : 6 859 km

P = poids du mobilier en tonnes fixé comme suit :

Agent : 1.6 Conjoint : 2

Enfant ou ascendant à charge : 0.4

A noter que, si les deux conjoints sont fonctionnaires, le calcul séparé des deux indemnités (un seul bénéficiant de la majoration pour enfants) donne un total inférieur au total dont bénéficierait un fonctionnaire marié à un conjoint sans profession.

Par ailleurs, c'est le rectorat de l'académie de départ qui établit le droit à indemnité. C'est donc auprès de ses services que vous devez dès à présent réclamer votre prise en charge.

TRAITEMENT - FINANCES



AVANCE SUR TRAITEMENT

Elle est de deux mois. Il convient de la demander au rectorat d'origine dès réception de l'arrêté de mutation (Circ. 73.001 du 3/01/73 et décret 53-1266 q- RLR 205-05). Le remboursement se fera à La Martinique par retenue mensuelle pendant 6 mois dès le mois d'octobre.

Le SNES conseille d'arriver avec un minimum de fonds : l'installation implique de nombreux frais.

CERTIFICAT DE CESSATION DE PAIEMENT

L'établissement du CCP par votre académie de départ se fait en principe automatiquement, mais il est prudent de vérifier. Il a pour date d'effet le 30 septembre, ce qui vous permet de ne pas subir d'interruption de salaire à votre arrivée. Vous serez pris en charge par les services financiers du Rectorat de la Martinique à partir du ler octobre, avec une régularisation pour septembre. Vous devez fournir votre CCP en arrivant, de manière à ce que le service payeur puisse mettre en place au plus tôt, après réception du procès-verbal d'installation dans l'établissement, la fiche de liaison par laquelle le Trésor Public mandatera régulièrement le traitement.

RÉMUNÉRATION

Le traitement comprend les mêmes éléments que ceux calculés en métropole mais ce traitement indiciaire de base subit une majoration de vie chère de 40% en Martinique.

A noter : cette majoration n'est pas versée pendant les congés bonifiés (voir rubrique congés bonifiés).

Depuis le 1er janvier 2005, cette majoration, considérée comme une prime, est soumise à un prélèvement supplémentaire de financement du nouveau régime de retraite additionnelle de la fonction publique, au même titre que toutes les autres primes qui ne sont pas prises en compte pour la retraite (indemnité de résidence, supplément familial, heures supplémentaires...) Le taux de cotisation est fixée à 5 % pour le bénéficiaire.

Le traitement Martinique est donc ainsi calculé :

T. Martinique = T. métropole x 1,40

Depuis le décret 2003-816 du 27 Août 2003, les allocations familiales sont les mêmes qu'en métropole ; la retenue retraite est la même qu'en métropole (7,85% du traitement brut métropolitain) ainsi que les retenues MGEN, CSG et contribution solidarité.

Il convient de rappeler que cette majoration de vie chère n'a pas été octroyée par l'état aux fonctionnaires mais qu'elle a été imposée à l'état, qui ne servait cette indemnité qu'aux seuls métropolitains, par les luttes syndicales des fonctionnaires martiniquais. Cette majoration est aujourd'hui plus que jamais sur la sellette. Les syndicats de fonctionnaires et le SNES en particulier se battent pied à pied pour son maintien.

IMPÔTS

On utilise les mêmes tranches d'imposition qu'en métropole mais le montant de l'impôt ainsi calculé subit un abattement de 30%. L'abattement est plafonné à 5100 euros par foyer fiscal.

INDEMNITÉ D'ÉLOIGNEMENT

Elle a été supprimée à la demande des élus des DOM et sans la moindre concertation par un amendement introduit lors du vote de la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer (article 26 de la loi du 13/12/2000). Le SNES et la FSU ont formellement contesté cette mesure. Le nouveau décret étant paru (n° 2001-1226 du 20/12/2001), les collègues mutés à La Martinique après cette date cessent d'avoir droit à cette indemnité.

Cependant, les fonctionnaires antérieurement affectés dans un DOM, à l'occasion de leur première affectation en métropole, à condition d'y accomplir au moins 4 ans de service, bénéficient d'une prime spécifique d'installation d'un montant équivalent à 12 mois de traitement brut versée en 3 fractions (à l'installation, au début de la 3ème année, après la 4ème année). Cette prime fait l'objet de majorations familiales (+ 10 % pour le conjoint, partenaire Pacs, concubin, + 5 % par enfant à charge) mais dans le cas d'un couple de fonctionnaires, il n'est versé qu'une seule prime.

Cette prime n'est pas cumulable avec la prime spéciale d'installation (région lle de France ou communauté urbaine de Lille), ni avec l'indemnité particulière de sujétion et d'installation (Guyane, St Barthélémy et St Martin) et doit être restituée en cas de non respect de la durée minimale de service exigée pour son attribution intégrale.

CONGÉS BONIFIÉS

Décret 78-399 du 20/3/1978 et Circulaire du 16/8/1978 (RLR 205-0)

Il s'agit de la prise en charge par l'administration des frais de voyage en métropole pour le fonctionnaire et sa famille. Ce congé est en principe d'une durée totale maximale de 65 jours durant les vacances scolaires.

Deux cas peuvent se présenter :

- Prise en charge à 100% tous les 3 ans pour les fonctionnaires dont la « résidence habituelle*** » est en métropole ou dans un DOM autre que celui d'affectation.
- Prise en charge à 50% tous les 5 ans (ou à 100% tous les 10 ans) pour les fonctionnaires dont la « résidence habituelle*** » est dans le DOM d'affectation.

Le SNES s'élève vigoureusement contre ces dispositions discriminatoires introduites par le gouvernement R. Barre en 1978 et que le gouvernement s'obstine à maintenir...

*** la notion de « résidence habituelle », liée au lieu où se trouvent les intérêts matériels et moraux de l'ayant droit, est précisée dans la Circulaire du 5/11/1980 (RLR 205-0) et dans la Circulaire B7 n° 2129 du 3 janvier 2007 relative aux conditions d'attribution des congés bonifiés aux agents des trois fonctions publiques : http://www.fonction-publique.gouv.fr/article909.html

A noter aussi que pendant la durée du séjour en métropole, la rémunération tombe au niveau métropolitain. Il n'est donc pas forcément intéressant, selon la composition de la famille, de demander le congé bonifié.

BONIFICATION DE RETRAITE DITE « BONIFICATION DE DÉPAYSEMENT »

Elle est pour l'instant du tiers : 3 ans de présence effective en Martinique donnent une bonification d'un an d'ancienneté pour la retraite, avec un maximum de 9 ans de bonification, soit 27 ans de travail. Cette bonification, appelée « bonification de dépaysement, a récemment été remise en cause par un amendement à la loi programme pour l'Outre-Mer, finalement retiré sous la pression syndicale, du SNES et de la FSU notamment.

La pension est actuellement calculée sur la base de la retraite métropolitaine.

VIE PRATIQUE

BANQUES ET CONSOMMATION

Presque toutes les banques métropolitaines ont des agences à La Martinique. Vous pouvez ouvrir en arrivant un compte bancaire ou un CCP. Si vous gardez celui de métropole, faites figurer sur votre chéquier une adresse martiniquaise. Malgré cela, beaucoup de commerçants n'acceptent pas les chèques dits « hors-place » (même si c'est illégal). Il existe des distributeurs automatiques dans les villes et l'usage de la carte bancaire est presque généralisé, mais avoir un peu d'argent liquide n'est pas superflu. La consommation est de même type qu'en métropole : la « boutique » traditionnelle a été largement supplantée par la supérette, le supermarché ou l'hypermarché... dans l'ensemble des centres urbains. Le coût de la vie est bien supérieur à celui de métropole (surtout si vous souhaitez poursuivre la consommation de produits laitiers et de fruits frais).

LOGEMENT À L'ARRIVÉE

Sauf cas particuliers d'accueil à l'arrivée par des membres de la famille ou des connaissances, les nouveaux arrivants doivent prévoir un séjour en hôtel ou en gîte avant la location effective d'un appartement ou d'une villa. Il peut y avoir aussi la possibilité d'être hébergés dans les centres de l'AFPA ou sur le campus pendant les vacances scolaires, les prix sont souvent intéressants. Autres possibilité, mais plus onéreuse, les locations de vacances à la semaine ou à la quinzaine.

Il est prudent d'arriver quelque temps avant la pré-rentrée, de manière à disposer d'un délai suffisant pour consulter les agences immobilières, visiter les appartements, etc.

A l'arrivée, des taxis assurent la liaison entre l'aéroport du Lamentin et toute destination sur l'île mais les prix montent en flèche selon les destinations. De toutes les villes et surtout de Fort de France partent des taxis collectifs – peu onéreux - dont la fréquence est aléatoire selon la destination choisie et le jour de la semaine.

Tous les types d'hôtels existent ainsi que des résidences hôtelières, des meublés, gîtes et logement chez l'habitant (se renseigner sur internet ou auprès des offices de tourisme ou dans certains guides tel que Le Routard, Le Petit futé...). Dans l'ensemble, l'hôtellerie est luxueuse avec les prix qui vont avec, ou carrément bas de gamme.

LOCATION DE LOGEMENT

De nombreuses agences immobilières offrent un choix assez large d'appartements et de villas (prix très variables selon le standing et la localité) dont le prix est en général supérieur à la moyenne métropolitaine dans les villes importantes et dans le Sud

Il existe aussi un marché actif de location de particulier à particulier. Vous trouverez des pages d'annonces publiées dans le quotidien France Antilles et surtout dans l'hebdomadaire Paru-Vendu (0596 428227), ainsi que dans Domicile et Martinique Hebdo (0596 718100)

VÉHICULE

A la Martinique, les voitures neuves coûtent à l'achat environ 20% de plus qu'en métropole. Toutes les grandes marques sont implantées sur l'île. Le marché de l'occasion est assez actif avec, en gros, le même décalage de prix. Les marques françaises sont souvent conseillées, surtout pour les fournitures de pièces en cas de panne. Soyez près tout de même à faire face aux monopoles locaux des concessionnaires qui mettront 6 mois à vous donner un rendez-vous en cas de panne.

Si vous importez un véhicule au moment de la mutation, il sera

admis en franchise de droits et de taxes dès lors qu'il figure sur l'inventaire de vos biens établi en deux exemplaires et répondant aux trois conditions suivantes : ce n'est pas un véhicule utilitaire, le véhicule est en votre possession et vous l'avez utilisé depuis six mois (cette dernière condition n'est pas exigée des résidents en provenance de métropole), il a supporté les impositions normalement exigibles dans le pays de provenance ou d'origine.

A l'arrivée, vous pouvez éventuellement louer un véhicule pour quelques jours; toutes les grandes agences de location de voiture sont représentées sur l'île.

CIRCULATION

Le parc automobile s'accroissant beaucoup plus vite que le réseau routier, l'île connaît une saturation certaine (embouteillages à Fort de France et sa périphérie), bouchons sur de nombreux itinéraires surtout en direction de Fort de France.

Il existe un réseau de taxis collectifs, centralisé à la gare routière de Fort de France, qui dessert toute l'île, en principe selon des parcours fixes entre les localités, essentiellement les jours ouvrés mais le système, peu onéreux, reste encore à améliorer. Il constitue néanmoins, pour ceux qui ont le temps, une invitation au dialogue qui est loin d'être désagréable.

En outre, Fort-de-France est relié aux Trois-Ilets (Pointe du bout, Anse-Mitan, Anse à l'âne, bourg) par un système de « pétrolettes », navettes rapides qui traversent la baie dont les horaires sont réguliers durant la journée. La fréquence est moindre le weekend, quasi inexistante en soirée.

LIAISONS AÉRIENNES

Des liaisons quotidiennes existent avec la métropole (Air France, Air Caraïbes, Corsair): les vols sont presque tous sans escale (8 à 9 heures de vol). Plusieurs vols existent vers les autres îles des Petites Antilles, aussi bien francophones (la Guadeloupe, Saint-Martin, Saint –Barthélemy) qu'anglophones (la Dominique, Sainte-Lucie, les Grenadines, etc), ainsi que vers la Guyane,le Brésil et le Vénézuela Des liaisons régulières existent avec le Canada (via la Guadeloupe), Cuba (via la Guadeloupe), Miami (une escale sans changement à Port au Prince ou Porto Rico), Atlanta (direct) et New York via Porto-Rico.

Les prix des billets d'avion Martinique/métropole, aller/retour, varient selon les périodes. Malheureusement, les périodes de vacances scolaires appartiennent à une gamme de tarification élevée pouvant aller jusqu'à 1200 euros aller/retour (privilégier les achats longtemps à l'avance pour bénéficier de prix moindres ou alors viser les ventes aux enchères hebdomadaires sur internet, prix très intéressant, mais il faut décider de son départ au dernier moment et ne pas vouloir absolument une date!)

Pour toute autre destination, les prix sont très élevés, quelle que soit la compagnie aérienne.

Il existe aussi des compagnies maritimes inter-îles, notamment entre la Martinique/la Dominique, Saint-Lucie, la Guadeloupe : ce moyen de transport est moins onéreux que l'avion, il est plus long mais bien plus sympathique (hormis pour ceux qui ont le mal de mer) pour ceux qui disposent de temps. Il offre la possibilité parfois d'embarquer son véhicule (se renseigner auprès des compagnies maritimes).

Quelle que soit la destination retenue et le moyen de transport choisi, il est sage de réserver le plus rapidement possible en raison de l'affluence en période de vacances scolaires, notamment.

Et pour finir, avant de se choisir une compagnie aérienne, veillez bien à regardez laquelle vous proposera un programme de fidélisation le plus intéressant.

CLIMAT ET SANTÉ

Le climat humide et chaud est très supportable en général, tempéré qu'il est par le vent d'est, l'alizé.

Traditionnellement, on distingue deux saisons : une saison des pluies, l'hivernage, de juin à décembre, qui reçoit 75% du total des précipitations et une saison sèche, le carême, s'étend de fin décembre à mai. On passe d'une saison à l'autre sans brutalité En fait, dans un espace assez restreint, la Martinique est remarquable par la variété de ses paysages, de sa flore ainsi que par la diversité des climats, en fonction de l'altitude, de l'orientation (Nord, Sud, côte « au vent », côte « sous le vent ») De Juin à Octobre, un cyclone est toujours possible mais nombre d'entre eux restent au stade de « tempêtes tropicales » ; ils sont en outre prévisibles à l'avance et font l'objet d'une surveillance permanente ; de plus, un système d'alerte très au point (presse, radios...) est en place. Il est recommandé pendant cette période de l'année de disposer d'une réserve d'eau, d'aliments de première nécessité qui permette de tenir une à deux semaines. de radios à piles, de lampes torches et de bougies. En cas de cyclone en effet, les canalisations d'eau, les câbles électriques peuvent être endommagés.

Outre les cyclones, la Martinique est une île volcanique. Le danger ne vient pas pour l'instant de la Montagne Pelée (dernière éruption mémorable en 1902), mais des tremblements de terre qui agitent l'île de temps en temps.

Il n'existe aucune pathologie particulière à l'île. L'environnement médical (médecins généralistes et spécialistes, laboratoires, infirmiers, dentistes, etc) atteint un taux de densité métropolitain.

Du point de vue des dimensions, la Martinique est un petit territoire. Le relief et l'importance du trafic routier rendent certains déplacements beaucoup plus longs que leur distance ne le suggère. Cet élément est difficile à appréhender lorsque l'on arrive mais doit impérativement être pris en compte pour la formulation des vœux au mouvement intra-académique.

Par ailleurs, de fortes disparités existent entre les différents bassins de l'île. La lecture d'un guide touristique

Outre des hôpitaux dans les principales localités, il existe un CHU, La Meynard, à Fort-de-France. A noter qu'en cas de dengue, maladie infectieuse virale transmise par la piqûre de moustiques et caractérisée par un état fébrile soudain, des douleurs musculaires et articulaires intenses, il ne faut jamais consommer d'aspirine mais du paracétamol et consulter immédiatement un médecin. Si vous arrivez avec des enfants en bas âge, apportez une lotion anti-moustique pour les premiers jours. Attention aux différents produits nocifs pour les enfants qu'elles peuvent contenir. Prévoir aussi une crème solaire à très fort indice, des vêtements couvrants (pantalons légers, lycra, casquette) et des accessoires de bain (brassards, gilet pour flotter, etc)

SCOLARISATION DES ENFANTS

La scolarisation des enfants ne pose aucun problème. Il est à noter que pour les petits, les places en crèche sont insuffisantes. A l'autre extrémité du cursus, il est possible de poursuivre à l'université un premier cycle en Lettres Modernes, Histoire, Géographie, Espagnol, Anglais, Droit, Economie et Gestion, Mathématiques et Informatique ..., et un deuxième cycle, dans les mêmes matières mais aussi en Français Langue Etrangère, Sciences de l'Education, Sciences du Langage, Administration Publique, Droit Public, Droit Privé, Droit des Affaires, Langues et Cultures régionales mention Créole.... Se renseigner auprès du SCUIO-IP (Service commun universitaire d'information, d'orientation et d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants), Campus de Schoelcher – Bâtiment du Cur, accueil documentation Marlène Sorel. tél : 0596 72 73 18, mèl : scuio@martinique.univag.fr

montre ces différences du point de vue d'un court séjour mais pas d'une installation en Martinique.

CES DEUX POINTS JUSTIFIENT PLEINEMENT UN APPEL TÉLÉPHONIQUE (OU UN ÉCHANGE PAR MAIL) AVEC LES MEMBRES DU \$3 POUR QU'ILS VOUS INDIQUENT, EN FONCTION DE VOS GOÛTS ET VOS ASPIRATIONS, QUELLES COMMUNES SERAIENT SUSCEPTIBLES DE VOUS PLAIRE ET QUELS ÉTABLISSEMENTS DEMANDER.

EDUCATION

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

- 329 établissements scolaires publics et privés (81 pour le 2nd degré dont 65 établissements publics, 14 privés sous contrat et 02 privés hors contrat)
- 42 collèges publics dont 11 classés en APV, 19 SEGPA et 3 en Ambition Réussite
- 12 lycées publics d'enseignement général et technologique
 - 1 lycée des métiers de l'hôtellerie
 - 10 lycées professionnels dont 1 classé en APV
 - 5 collèges privés
 - 10 lycées et LP privés, dont 2 hors contrat
- 4 bassins de Formations
- 3 Réseaux Ambition Réussite (RAR) (51 établissements scolaires : soit au total 11 187 élèves;
- 3 Réseaux d'Education Prioritaire (REP) (26 établissements scolaires :soit au total 7 607 élèves)
- 3 Centres d'Information et d'Orientation (CIO) et 1 antenne de CIO (Fort de France, Lamentin, Trinité et Marin). Une délégation régionale de l'ONISEP et le Service Académique d'Information et d'Orientation sont implantés dans l'académie.
- 4 GRETA
- 3 CFA
- Supérieur : 1 Université des ANTILLES et de la GUYANE

(pour les Académies GUADELOUPE, GUYANE et MARTINIQUE), la Martinique accueille le pôle Lettres, Droit et Sciences Humaines, 1 IUT (antenne de l'IUT de Kourou en Guyane), 1 IUP situé en Guadeloupe accueillant les étudiants de Martinqiue, 1 IUFM, 1ère année de médecine, kiné, classes préparatoires, BTS, école d'infirmières

- 3 Etablissements relevant de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt

LES ÉLÈVES

- 43672 élèves du 1^{er} degré dans le public et 3 336 dans le privé;
 42 009 élèves du 2nd degré dans le public et 4430 dans le privé.
- 1 995 apprentis en CFA et 186 en CPA/CLIPA et en contrats de professionnalisation

LES PERSONNELS

807 personnels ATOSS et ITARF et Contractuels à durée déterminée

- 317 personnels de direction, d'inspection, d'orientation et autres
- 3 139 personnels enseignants dans le 1er degré
- 5 126 personnels enseignants dans le 2nd degré



ADRESSES UTILES:

- Académie de La Martinique - Rectorat :

Les hauts de Terreville 97233 SCHOELCHER Cedex

Tél: 0596 52 25 00 Fax: 0596 52 5 209

Internet: www.ac-martinique.fr

- Chef de la DPLC (Division des Personnels Lycées,

Collèges) : Monsieur BÈRGER Tél : 0596 52 25 51 Tél : 0596 52 25 59

Mail: ce.dplc@ac-martinique.fr

CALENDRIER SCOLAIRE

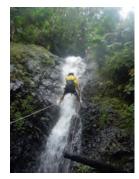
Le calendrier scolaire ne présente pas de particularité sinon trois jours fériés supplémentaires : le 2 Novembre (jour des morts), le vendredi saint, le 22 Mai (commémoration de l'abolition de l'esclavage). A noter le fait que le nombre total de jours de vacances sur l'année est égal à celui de la métropole : les jours fériés sont décomptés par ailleurs, notamment sur les vacances de carnaval en février (dix jours au lieu de deux semaines en métropole).

D'une manière générale, aux Antilles, la journée de travail commence plus tôt, parfois dès 7h00 ou 7h30.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Les conditions de travail sont semblables à celles de métropole. Les rapports avec les élèves sont généralement bons. Néanmoins, depuis quelques années, les phénomènes propres à certaines zones des villes de métropole (montée de l'incivilité et de la violence, dégradations, racket, toxicomanie, etc) ont tendance à se développer dans et autour des établissements scolaires, du moins dans certaines zones.

L'arrivée et l'adaptation sur l'île ne posent en général aucun problème. Cependant, il serait réducteur de croire que « La Martinique c'est la France » : l'usage très largement répandu du créole à côté du français, l'existence d'une culture originale longtemps opprimée, voire niée, mais qui s'affirme vivante et féconde permettent progressivement à l'enseignant nouvellement



CALENDRIER SCOLAIRE 2010-2011

Rentrée des enseignants 1er et 2nd degré : jeudi 2 et mercredi 1er septembre 2010
RENTRÉE DES ÉLÈVES DU 1ER DEGRÉ : VENDREDI 3 SEPTEMBRE 2010
RENTRÉE DES ÉLÈVES DU 2ND DEGRÉ : JEUDI 2 SEPTEMBRE 2010
Vacances de la Toussaint : samedi 23 octobre 2010 au jeudi 4 nov

VACANCES DE NOËL : SAMEDI
VACANCES DE CARNAVAL : SAMEDI
VACANCES DE PÂQUES : MERCR
ABOLITION DE L'ESCLAVAGE : NÉANT

LUNDI DE PENTECÔTE

SORTIE

VENDREDI 3 SEPTEMBRE 2010
JEUDI 2 SEPTEMBRE 2010
samedi 23 octobre 2010 au jeudi 4 novembre 2010
SAMEDI 18 DÉCEMBRE 2010 AU LUNDI 3 JANVIER 2011
SAMEDI 26 FÉVRIER 2011 AU LUNDI 14 MARS 2011
MERCREDI 20 AVRIL 2011 AU JEUDI 5 MAI 2011

LUNDI 13 JUIN 2011 SAMEDI 2 JUILLET 2011

LOISIRS ET CULTURE

MEDIAS

Un quotidien est publié localement (France-Antilles : http://www.martinique.franceantilles.fr/) ainsi que des hebdomadaires et des mensuels. Les journaux nationaux sont environ 30% plus chers.

Outre RFO (Radio France Outre-Mer), et R.C.I. (Radio Caraïbe Internationale), de nombreuses radios privées fonctionnent sur la bande FM (N.R.J., Maxxi, Chéri F.M., Balisier, Trace...). Il y a aussi plusieurs chaînes hertziennes de télévision, publiques (R.F.O., Tempo) ou privées (A.T.V.). L'île dispose aussi d'un réseau satellite (Bouquet Canal Plus Antilles, différent de celui proposé en métropole) ainsi que d'un réseau câblé (souvent les mêmes chaînes, mais avec quelques particularités comme la chaîne locale K.M.T. ...)

Concernant l'équipement en matériel audio-visuel, on trouve sur place une gamme de produits standard à peu près à des prix métropolitains. Pour de meilleurs prix, il faut être attentif aux campagnes promotionnelles des différents commerçants.

L'utilisation de l'Internet est très répandue et la liaison ADSL est installée pratiquement sur toute l'île mais elle est beaucoup plus chère qu'en métropole. Le scandale de la tarification au volume téléchargé (vous êtes plafonné au nombre de gigas téléchargé) est toujours d'actualité. Elle est aussi beaucoup plus lente (max

8 Mo, et encore il faut être près du DSLAM). En ce moment, les tarifs sont aux alentours de 90 euros pour du 1024 sans plafond chez Orange ; 30 euros pour la même chose chez Only et Mediaserv. Il vous faudra faire le tour des opérateurs...Précisons aussi qu'il n'y a pas d'équivalent des offres triples que l'on trouve en métropole. en tout cas pas du point de vue du prix ou des performances

Les fournisseurs de téléphones portables sont au nombre de trois à La Martinique : Orange, Digicel et Only. Mieux vaut prévoir un abonnement local dès votre arrivée afin d'éviter de payer la liaison avec la métropole à chaque communication. Par contre, vous pourrez conserver vos téléphones s'ils viennent des mêmes sociétés. Gardez un certificat de changement de résidence avec une adresse provisoire, cela vous permet de contracter un abonnement à la téléphonie mobile: indispensable quand on arrive! Pensez aussi à faire "désimlocker" vos anciens téléphones.

CULTURE ET SPECTACLES

Excepté une chaîne de papeterie, librairie, journaux, etc, (Librairie Antillaise) qui dispose de succursales essentiellement sur Fort de France, La Trinité, Le François, Rivière-Salée et Le Marin, il existe peu de librairies sur l'île. Toutes ces librairies sont

surtout achalandées des derniers livres ou des best-sellers du moment. Il est nécessaire de recourir à la commande pour obtenir des titres précis (il faut donc prévoir un délai et une majoration des prix). Par contre, elles comportent toutes maintenant un rayon conséquent consacré à la culture (littérature, histoire, beaux-arts, etc) créole. Malheureusement, le rayon enfant est encore souvent sous achalandé.

Il existe des bibliothèques municipales (Anses d'Arlet, Case Pilote, Le François, Le Lamentin, Macouba, Le Marin, Le Robert, Schoelcher, La Trinité, Trois-Ilets) souvent de taille modeste, exception faite de la Bibliothèque Schoelcher à Fort de France ainsi que de la médiathèque au Lamentin, qui sont ouvertes à tout public aux conditions habituelles. Ces bibliothèques disposent d'un bon fonds en ouvrages généraux ainsi qu'en culture créole. Mais les amateurs de raretés ou d'ouvrages spécialisés ont peu de chance de trouver ce qu'ils cherchent. Notons le développement récent de la Bibliothèque Universitaire, très utile pour certains ouvrages et ouverte aux professeurs.

Il existe des théâtres et des salles de spectacle essentiellement à Fort de France, Lamentin, Schoelcher, au Saint-Esprit, à Sainte-Marie. Nombre de spectacles et de festivals, (danse, musique, théâtre, cinéma) sont organisés durant l'année. Il revient à chacun de se tenir informé des manifestations culturelles auprès des théâtres et salles de spectacle car la diffusion de l'information en la matière est aléatoire.

Pour les cinéphiles, il existe un multiplex de cinémas à Schoelcher dont la programmation est essentiellement

commerciale. Le CMAC, salle de spectacle foyalaise propose souvent des films d'art et d'essai ou des festivals comme « Vue sur Cannes » (programmation d'une bonne sélection de films du festival de l'année précédente)...Il est relayé en communes par les cinémas de Sainte-Marie (l'Excelsior) ainsi que des Anses d'Arlet (l'Atlas, 0596 637 64) dont il convient de saluer la programmation éclectique.

La principale fête propre aux Antilles et à la Guyane est sans conteste le Carnaval, haut en couleur. Mais de nombreuses manifestations culturelles (et sportives) ponctuent l'année. Les offices de tourisme proposent un calendrier des manifestations.ponctuelles.

SPORTS ET NATURE

On pratique à la Martinique, en compétition ou pour les loisirs, en solo, en famille ou dans un club, toutes les activités de mer, de plage, de randonnées, de sports aériens, martiaux, nautiques, ainsi que les sports collectifs. Il existe des salles de sport, de remise en forme, de danses (traditionnelles ou pas), des centres hippiques, un golf, etc. A noter que les Martiniquais ont une prédilection affichée pour le football ainsi que pour le cyclo-tourisme et la salsa.

Pour les loisirs familiaux, existent notamment des Villages Vacances Famille (Le François, Le Morne Rouge, Sainte-Luce, La Trinité). Se développent un réseau d'itinéraires de randonnées ainsi qu'un hébergement en gîtes ruraux et en chambres d'hôte (se renseigner auprès de Gîtes de France-Martinique). Le camping demeure très réglementé et n'est pas de pratique courante.

LE SNES EN MARTINIQUE

LE S.N.E.S. DANS TON ÉTABLISSEMENT (S1)

I GT

Bellevue : Véronique SAUPHANOR (F-de-F)
Joseph Gaillard : José SALVON (F-de-F)
Victor Schoelcher : Régis AUBRY (F-de-F)

•Acajou I : Maxime DOLOMINGO (Le Lamentin), correspondant.

•Nord Atlantique : Thierry PIERODE (Ste Marie) •Frantz Fanon : Bernard PONTALIER (Trinité)

LPO

•Lycée Hôtelier nord Caraïbe : Stephan COLLIN (Bellefontaine)

•Centre Sud : Marie-Claude PIERRE ELIEN (Ducos)

·La Jetée : (Le François)

•Acajou 2 : Lisa VICTORIN (Le Lamentin)

•Joseph Pernock : Keven COMMAULT (Le Lorrain)

•Montgérald : Jean-Luc DELORS (Le Marin)

•Joseph Zobel : Franck RENE-CORAIL (Rivière Salée)

COLLEGES

•Alexandre Stellio : Christophe ALAUZET (Anses d'Arlet)

•Basse Pointe : Yann SIMONNET (Basse Pointe)
•Jules Grévy: Nathalie TOULON (Le Carbet)

•Le Diamant : M-A LEMOINE/Michèle CIDALISE (Le Diamant)

•Asselin de Beauville : Rosny TOUSSAINT(Ducos)

•Roger Castendet : Carnot LUCE (F-de-F)

•Cassien Sainte Claire : Lilia RAMA (F-de-F)

•Dillon 1 : Marie-Pierre RENARD (F-de-F)

•Dillon 2 : Isabelle EDMOND (F-de-F)

•F.A. Perrinon : Marie-Laure MOUSTIN(F-de-F)

•Jacqueline Julius : Béatrice DENARA (F-de-F)

•Julia Nicolas :Anousha Dubois-Voisset (F-de-F)

•Tartenson: (F-de-F)

•Terres Sainville : Stéphane PONCHATEAU (F-de-F)
•J. et E. ADENET : Julien CAMPOS(Le François)

•Trianon : (Le François)

•Euzhan Palcy : Morgane COADIC (Gros Morne)

•Edouard Glissant : Françoise PARACLET (Le Lamentin)

•Petit Manoir : Olivier SIMASOTCHI (Le Lamentin)

•Place d'Armes 2 : Valérie VERTALE-LORIOT (Le Lamentin)

•Hubert Néro: Christiane COLLAT (Le Lorrain)

•La Marie : Joëlle BRESLER (Marigot)

•Gérard Café: Christophe DARDEL (Le Marin)

•Christiane Eda-Pierre : Philippe NIJEAN (Morne Rouge)

•Jacques Roumain : Ismaine TRIME (Rivière Pilote)

•Trenelle : Marie-Josée BIRBA (Rivière Salée)

•Constant Le Ray : Véronique DISSE (Robert)

•Paul Symphor : Max MARCELIN(Robert)

•Pontalériy (Robert3): Stéphaniy SUMYK(Robert)

•Edmond Lucien Valard : Primavera PAULINE-DOLOMINGO

(Saint Esprit)

•Belle Etoile: Lina LAVANNE (Saint Joseph)

•Louis Delgrès: Vincent GAYRAUD (Saint Pierre)

•Isidore Pelage : Jean-Stéphane BEDIEE (Sainte Anne)

·Sainte Luce : (Sainte Luce)

•Joseph Lagrosillière : Michel LARRIBE (Sainte Marie)

•Emmanuel Saldès : Thérèse BORDAGE (Sainte Marie)

•Morne des Esses : Sandra MELGIRE (Sainte Marie)

•Vincent Placoly: Marie-Line BRITHMER (Schoelcher)

•Terreville: Isabelle BESNIER (Schoelcher)

Beauséjour : (Trinité)

•Rose Saint Just : Ch. BARTHE (Trinité)

•Anse Mitan : Chantal DUPONT (Les Trois Ilets)

•Le Vauclin : S. POMMIER BEDIEE (Le Vauclin)

C.I.O.

•Fort de France : Karine MARTIAL •Lamentin : Jeanne PLANTIN

•Trinité : Marie-Line LOE MIE DESTIN

•Marin: Mme DELANNAY

I.U.F.M.

PERMANENCE CHAQUE MARDI DE 11H30 À 14H30 SUR LE SITE DE L'IUFM MARTINIQUE. IUFM@MARTINIQUE.SNES.EDU

LE S.N.E.S. DANS L'ACADÉMIE (S.3)

Des permanences sont assurées les jours ouvrables, hors vacances scolaires, de 8h30 à 12h00 au siège du S.N.E.S. : Cité Bon Air, bât B., route des religieuses, 97200 Fort de France

Tél: 05 96 63 63 27 Fax: 05 96 71 89 43 e-mail: s3mar@snes.edu

Le bureau est composé de :

Françoise PARACLET; secrétaire académique

Régis AUBRY : secrétaire adjoint

Yvon JOSEPH-HENRI : secrétaire adjoint Christelle RETORY: secrétaire adjointe Isabelle BESNIER: secrétaire adjointe Marie-Josée BIRBA: secrétaire administrative Olivier SIMASOTCHI: trésorier

SITE

http://www.martinique.snes.edu/ Des liens vers les publications, actions et réunions.

FORUM

http://www.martinique.snes.edu/forum/

Annonces, Faq, Questions-réponses, bref plein de très bonnes



ADRESSES UTILES

COMPAGNIES AERIENNES

(NOUS VOUS CONSEILLONS DE CONSULTER AUSSI DES AGENCES DE VOYAGE)

AIR FRANCE

TÉL: 0820 820 820

INTERNET: WWW.AIRFRANCE.COM

CORSAIR

TÉL: 01 46 34 55 00 / TÉL MQ: 0596 42 16 40

AIR CARAÏBES

TÉL MQ: 0820 835 835/ 0890 644 700 INTERNET: WWW.AIRCARAIBES.COM

AIR ANTILLES EXPRESS

TÉL MQ: 0890 648 648

INTERNET: WWW.AIRANTILLES.COM

LOCATION D'APPARTEMENT (VOIR LES ANNONCES DANS LE FORUM!)

GÏTES DE FRANCE -MARTINIQUE

TÉL MQ: 0596 73 74 74

INTERNET: WWW.GITESMARTINIQUE.COM

AGENCES IMMOBILIERES

POUR CONNAÎTRE LES AGENCES IMMOBILIÈRES

AFFILIÉES, CONTACTER:

CHAMBRE FNAIM DE L'IMMOBILIER MARTINIQUE

INTERNET: WWW.FNAIM-MARTINIQUE.COM

POUR AVOIR LA LISTE DES AGENCES IMMOBILIÈRES,

CONTACTER:

L'OFFICE DU TOURISME DE FORT DE FRANCE

RUE LAZARE CARNOT TÉL: 0596 60 27 73 / 78 / 85 FAX: 0596 60 27 95



LOCATION DE VOITURES

(LES PLUS CONNUES)

AVIS

TÉL 0596 42 11 00

BUDGET

TÉL 0596 42 04 04

MÈL: <INFORMATIONS@BUDGET-MARTINIQUE.FR>

INTERNET: WWW.BUDGET-ANTILLES.COM

EUROPCAR

TÉL 0596 42 42 42

INTERNET: WWW.EUROPCAR.MQ

HERTZ

TÉL 0596 51 01 01

MÈL: <RESERVATION@HERTZANTILLES.COM>

POP'S CAR

TÉL 0596 42 16 86

MÈL: <CONTACT@POPSCAR.COM> INTERNET: WWW.POPSCAR.COM

MGEN

MORNE-CALEBASSE 97220 FORT-DE FRANCE TÉL 08 21 01 19 72

MAIF

101 ANCIENNE ROUTE DE SCHOELCHER 97200 FORT DE FRANCE TÉL 0596 72 77 00 FAX 0596 72 77 01

COMITE MARTINIQUAIS DU **TOURISME** (CMT)

IMM. LE BEAUPRÉ - POINTE DE JAHAM

B.P. 7124

97276 SCHOELCHER CEDEX

TÉL: 0596 61 61 77 FAX: 0596 61 22 72

INTERNET: WWW.TOURISTMARTINIQUE.COM

